

COMMUNE DE CHEVILLY

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Entente communale, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,


PROCLAME

Monsieur Jean-François BRAISSANT, né(e) le 24.09.1960, originaire de Chevilly, domicilié(e) à Moulin Chaffard 1 à 1316 Chevilly, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le(la) président(e) du bureau:

Le(la) secrétaire:



Handwritten signatures in blue ink are present over the seal and to its right.

Chevilly, le 7 avril 2026